



GROUPE ORNITHOLOGIQUE DU ROUSSILLON

*Groupe d'Étude sur l'Écologie et la protection des Oiseaux
et de la Faune sauvage dans les Pyrénées-Orientales*

Membre de Méridionalis : Union des Associations Naturalistes du Languedoc-Roussillon

Réf : SA/LC

Perpignan, le 28 décembre 04

Mr Jérôme DUBOST

Têt Méditerranée

19 Espace méditerranée

BP 641

66 006 PERPIGNAN



Monsieur,

Suite à l'analyse des documents que vous nous avez fait parvenir pour le DOCOB et le plan de gestion de l'Étang de Canet/Saint-Nazaire, nous vous formulerons les remarques suivantes :

- La forme du document est particulièrement lisible et esthétique, et le format numérique que vous avez adopté, est une idée intéressante mais malheureusement il n'est pas d'usage courant. Il serait important de fournir le logiciel qui en permette l'ouverture (au moins de le signaler) ou de trouver un format ayant une plus grande compatibilité.

- **Ce document traite en majeure partie des habitats et les oiseaux n'ont été traités que de manière partielle. Nous espérons que cette ZICO sera désignée rapidement en ZPS et que l'avifaune fera l'objet d'un diagnostic et de mesures spécifiques de conservation.**

Pour le diagnostic écologique :

- L'activité nautique sur le plan d'eau est actuellement réservée aux seuls pêcheurs. Cette mesure doit être conservée impérativement car elle est un gage important de richesse avifaunistique. Cette remarque pourrait être intégrée à la fiche action AC2.

- Nous aimerions avoir des précisions sur la méthode utilisée pour définir la hiérarchisation des habitats. La notation finale est assez floue et semble être liée aux jugements des experts du bureau d'études et non pas à celle des acteurs locaux. Il est regrettable que ces notations n'aient pas été discutées en atelier. De même cette partie est entachée d'une grave lacune car il n'y a pas d'étude diachronique des habitats à partir des anciennes cartes botaniques, ou simplement des suivis des habitats par photos aériennes.

- Le tableau III présente des données très imprécises, manquantes sur certaines espèces voire même erronées (le Butor étoilé a une population de 7 couples minimum sur l'étang et le nombre de couple d'Echasses blanche n'a jamais dépassé 40 couples) Un tableau plus complet sur la liste des espèces de l'annexe 1 existe dans le document sur le périmètre de la ZPS, pourquoi l'avoir retiré dans l'analyse patrimoniale ?

- Dans le tableau IV, pour la Chevêche d'Athéna, il y a lieu de noter que la densité de 5.2 est une des plus fortes de France (et pas la plus forte); il manque les sources de cette étude.

GOR - 4, rue Béranger 66000 Perpignan Tél : 04.68.51.20.01 Fax : 04.68.34.86.05 E-mail: gor2@wanadoo.fr

Association 1901 : Agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement dans le cadre départemental (arrêté n°1366/96).
Agréée Jeunesse et éducation populaire (agrément n°66673 du 09/07/04).

- Nous sommes surpris de ne pas avoir trouvé un tableau récapitulatif des espèces végétales protégées et/ou patrimoniales en complément de la carte. Certaines plantes à forte valeur patrimoniale comme *Bellevalia romana* mériteraient une cartographie propre.

- Aucune espèce de chauve-souris n'est citée alors que le Minioptère de Shreiber avait été noté en chasse sur la zone. Il serait peut être important, au vu du peu de soirées de recherche effectuées (2 à 3), de prévoir des compléments d'études pour s'assurer de la réelle absence d'espèces comme le Grand et le Petit Murin citées dans des localités du Littoral Roussillonnais.

Pour la proposition de ZPS :

- En mars 2002, le GOR avait fait parvenir à toutes les administrations, aux ministères et à l'Europe, une proposition de périmètre à partir de la ZICO LR 20, reprenant l'unité fonctionnelle que nous avons observé pour les oiseaux fréquentant l'étang. Ce document a été fourni à Biotope au démarrage de son étude et vous le trouverez de nouveau joint. Il fait part d'une bibliographie importante (plus de 40 références) justifiant le périmètre proposé. **L'unité fonctionnelle minimale pour ce site doit comporter l'étang de Canet/Saint-Nazaire, la retenue de Villeneuve de la Raho et la zone humide de Montescot/Corneilla del Vercol.** L'embouchure du Tech a un intérêt un peu moindre (c'est surtout une zone post nuptiale pour les hérons nicheurs de l'étang) De même, il est regrettable que le DOCOB de la ZPS n'ait pu être mené en même temps car il aurait permis de traiter des problématiques oiseaux de manière globale, en particulier sur les hiérarchisations des habitats, des espèces et des actions. Par exemple, la roselière, milieu capital pour les oiseaux de l'annexe 1, n'est pas repris dans la hiérarchisation et la politique de préservation des milieux halophiles va peut être à terme lui porter préjudice. Il est dommage qu'un diagnostic précis de l'avifaune n'est pas été réalisé. C'est le site le plus visité du département par les ornithologues locaux nationaux et internationaux, et ce site représente une proportion énorme de notre base de données. Nous espérons qu'il sera fait en second lieu lors de la désignation de la ZPS.

- Dans l'argumentaire écologique, la superficie du complexe lagunaire (4.8 km²) ne nous semble pas exacte.

Pour les fiches actions :

- Globalement les fiches ne sont pas toujours cohérentes entre elles. C'est le cas entre autres pour une des problématiques les plus importantes de la gestion de l'étang, à savoir les périodes d'inondation. **C'est là l'enjeu majeur pour la conservation des oiseaux sur cette ZICO.**

- D'une manière générale, il serait souhaitable d'avoir **un descriptif de la méthodologie choisie pour décider des priorités d'action (1, 2 et 3)**. Il serait intéressant de disposer d'une " feuille de route " pour les cinq années à venir afin de mieux rendre mieux compte de l'ambition du projet.

- Une grave lacune sur les suivis après la mise en oeuvre des mesures de gestion subsiste toujours malgré nos remarques lors des ateliers. En effet, il est particulièrement important de valider l'impact des mesures sur les habitats et surtout les espèces prioritaires afin de pouvoir réorienter à court terme les itinéraires de gestion s'ils s'avéraient erronés. La fiche PHE22 mentionne ce type de suivi. Un état des lieux complet devrait être prévu avant tout aménagement. En effet, si les factures et les photos des aménagements valident la réalisation, ils n'apporteront jamais d'éléments concrets pour valider une réelle protection. Cette remarque est valable pour les fiches PHE 2-10-11-12-23-24-25-3-5-8-13-14-15-18-19-21. Nous connaissons la position du Ministère de l'écologie sur ce point et si certains suivis ne sont pas envisageables dans le cadre de Natura 2000, ils pourraient cependant être repris dans le plan de gestion du site, tout au moins pour une très grande part d'entre eux.

- Nous attendons la fixation des mesures liées au CAD afin de pouvoir valider les fiches en rapport.

- Tous les travaux ayant un impact sur les milieux naturels doivent être impérativement exécutés en dehors de la période de reproduction des oiseaux (mi mars à mi juillet) et des batraciens (mars-avril). Cette mesure doit être précisée dans toutes les fiches liées à des travaux.

- Au niveau du plan de gestion, il n'est pas fait mention d'un comité consultatif qui pourrait se réunir une fois par an, comme pour les réserves naturelles, et qui pourrait éclairer et valider les travaux, les bilans d'activités et les projets pour l'année à venir.

- L'impact du plomb de chasse est un grave problème sur les zones humides de faibles profondeurs (une bibliographie très fournie existe sur ce sujet). L'étang de Canet devrait faire l'objet d'une attention toute particulière pour l'utilisation de munitions de substitution moins polluantes (grenailles d'acier,...). Des démarches importantes ont déjà été initiées par des chasseurs et des politiques dans d'autres régions. Une fiche pourrait être créée sur ce sujet. De même, il y a lieu de préciser que les anciens balls-traps ne devront pas être ré ouverts et que cette activité doit être définitivement bannie du site.

- Devant le même constat que les chasseurs sur l'absence de certaines espèces cette année, une fiche sur la connaissance et le suivi des herbiers aquatiques sur l'étang, source de nourriture pour de nombreux oiseaux, serait intéressante à intégrer.

- Pour la fiche PHE1, dans les recommandations, concernant le paragraphe sur la digue de protection du Cagarell :

- ✓ Nous espérons, si ce projet devait voir le jour, que l'étude d'incidence Natura 2000 (document obligatoire) sera complète et que les oiseaux seront aussi pris en compte au titre de la ZICO mais surtout de la future ZPS.

- ✓ Les phragmites doivent être inondées fin automne/début hiver, pour s'assécher de la fin du printemps à l'été. La période de sécheresse doit être de 2 à 3 mois minimum. Les vieilles roselières supportent mieux les inondations prolongées grâce aux anciennes tiges qui permettent au rhizome de respirer.

- ✓ Conception de l'ouvrage : pour l'utilisation des plantes nous pensons que vous avez voulu écrire indigènes (et non pas exogènes) Le mieux serait de bouturer ou de trouver des plants sur les milieux alentours. Ces plantes doivent avoir un but défensif pour limiter les pénétrations. Un canal en bas de digue maintenu en eau par des systèmes de vannes peut jouer le même rôle. Ces ouvrages devront permettre d'évacuer l'eau mais aussi de la conserver. Il faudra s'assurer que leur utilisation ne sera pas détournée dans le temps, et qu'ils ne serviront pas qu'à assécher ce milieu naturel particulièrement riche et sensible.

- ✓ La création d'un comité consultatif scientifique pour valider l'étude d'incidence est peut-être à envisager pour éclairer les services administratifs.

Nous espérons aussi que dans le contrat d'étang, les associations naturalistes seront membres de droit, qu'elles pourront entièrement, et en permanence, suivre la démarche et avoir une voix au même titre que les autres structures représentées.

- Pour les fiches PHE 10-11-12 pour la protection du milieu dunaire, il serait important de suivre l'évolution du milieu afin de s'assurer qu'il n'y a pas de fermeture généralisée (oyat, ligneux bas) des milieux. Il est aussi important de réaliser un suivi des oiseaux nicheurs (en particulier l'Alouette calandrelle) pour vérifier la dynamique de la population et surtout les succès de reproduction. Cette dernière espèce est en déclin national et le lido de Canet est sûrement une des zones françaises les plus riches. Un état zéro avant travaux sera absolument nécessaire pour pouvoir faire un travail sérieux. On peut aussi rajouter à la fiche, comme oiseaux concernés : le Gravelot à collier interrompu, le Cochevis huppé.

- Pour la fiche PHE 26, il serait intéressant de proposer une liste d'espèces végétales avec une esthétique similaire qui peuvent se substituer aux espèces invasives. L'AME avait fait ce travail pour quelques espèces (cf. "Les plantes envahissantes de la région méditerranéenne"; AME/ARPE juillet 2003)

- Pour les fiches AC 6, si des personnes sont prises en flagrant délit, on doit faire appliquer la réglementation et les sanctions doivent être immédiates et pas uniquement limitées aux récidivistes. De même la réduction du nombre de PV délivrés ne nous semble pas être un indicateur d'évolution. Par contre, à titre de prévention et de sensibilisation, il serait important de médiatiser les condamnations des infractions par voie de presse. Si les associations naturalistes sont aussi avisées, elles peuvent se porter partie civile dans bien des cas afin d'appuyer et suivre le dossier.

- Pour la fiche CS4, nous ne comprenons pas l'intérêt de cette fiche car les protocoles existent déjà comme nous l'avons clairement énoncé lors des ateliers. Les protocoles déjà appliqués répondent aux attentes de chaque réseau et la création d'une base de données pour le gestionnaire du site n'est pas incompatible avec cela. Le GOR assure les suivis des populations d'oiseaux d'eau depuis sa

création au niveau européen (BIROE, WETLAND, GISOM, etc.) Ce n'est pas l'encadrement technique qui fait défaut mais les moyens financiers pour les réaliser. De plus, il faudrait dans un premier temps définir clairement les suivis à réaliser pour chaque mesure de gestion comme nous l'avons signalé plus haut. Cette fiche devrait être découpée en deux sous - fiches :

- ✓ Une qui traite des suivis scientifiques déjà en cours et éventuellement des moyens à mettre en œuvre pour les faire perdurer.

- ✓ Une autre pour définir les manques et les programmes à développer, avec les éventuels moyens à mettre en œuvre pour les lancer, ainsi que des modalités de création et d'alimentation d'une base de données utilisable par le gestionnaire.

- Pour la fiche PHE5, dans le descriptif des moyens, l'instauration de tournées de surveillance et de verbalisations systématiques mériterait d'être précisée. Les actions concertées des différents corps de police de l'environnement devraient être mis en œuvre régulièrement.

- Pour la fiche PHE19, le nombre d'hectares (20 à 30) annoncé pour la roselière nous semble très sous-estimé. Le titre de cette fiche ne correspond pas à un besoin de cet habitat, au contraire. Si la fauche d'une faible bande en pourtour peut limiter des risques de départ de feu, **elle est inappropriée, et à proscrire, à l'intérieur de la roselière**. Nous avons été particulièrement clair sur ce point tout au long des ateliers. Cette mesure est contraire aux objectifs fixés de conservation de tous les oiseaux cités en annexe 1 de la Directive et elle ne présente aucune réalité de gestion pour la pérennité de la roselière (pas d'envahissement par les ligneux, pas d'atterrissement). Par contre, cet habitat a un réel besoin de suivis fins pour évaluer son état, sa réaction face à la salinité et la dynamique des populations d'oiseaux qui la peuplent, et ce surtout si un protocole pour l'utilisation des vannes de l'étang est mis en place.

- Pour la fiche PHE21, il serait important, en particulier pour les insectes vivant dans le bois de laisser les restes d'élagages sur le site. L'abattage des arbres dangereux ne nous semble pas nécessaire ou même utile, et la préconisation serait plutôt de garder à minima le tronc sur une hauteur de 3 m. L'achat d'arbres est à raisonner, il faudrait utiliser au maximum les arbres déjà sur place. Dans les observations : l'initialisation de l'action et l'investissement du GOR dans ce programme pourrait être soulignés.

- Pour la fiche CS5, les programmes nationaux de baguage du muséum national sont basés sur des opérateurs bénévoles et aucun financement ne leur ait alloué. Une somme de 15 000 euros est donc impensable à trouver même avec des aides extérieurs. En effet, si des financements peuvent être mobilisés par les bagueurs, ils seraient plus judicieux de les investir dans le fonctionnement de grosses campagnes de baguage, que dans la réhabilitation d'un local qui leur serait prêté. S'il ne peut y avoir aucune volonté du gestionnaire de soutenir ce type de programme de recherche sur les oiseaux, dont certains sont à l'échelle européenne, sur l'étang de Canet/Saint Nazaire, il est préférable qu'il n'affiche que la destruction de l'annexe du Mas.

- Pour la fiche CS7, on pourrait signaler dans les observations et recommandations, que l'utilisation de poison est à proscrire formellement si des actions de régulation devaient voir le jour pour le ragondin. De même pour le sanglier, si des actions de régulation doivent être menées, " les tirs de nuit " des animaux sur les zones où les dégâts sont constatés, nous semblent plus important à privilégier que les " battues administratives " moins efficaces et très traumatisantes pour le milieu et la faune associée.

- Pour la fiche PHE24, cette zone utilisée par les sternes est un site de substitution soumis à de fortes contraintes générant un succès de reproduction extrêmement faible. Une réflexion est à amorcer pour trouver ou rendre fonctionnel des sites ayant moins de contraintes. De même, faire respecter l'interdiction de la pêche sur les vannes et les épis limiterait grandement les dérangements dans ce secteur. Une participation aux frais des associations qui mettent à disposition un salarié pour déterminer les limitations des secteurs de nidification, les dates d'intervention et effectuer le suivi du bon déroulement de la reproduction est à budgétiser au même titre que celle prévue pour la communauté d'agglomération.

- Pour la fiche PHE27, dans les recommandations sur la tortue de Floride, la prédation de cette tortue carnassière sur les batraciens nous semble le fait le plus important à signaler. En effet, la Cistude n'a jamais été repérée sur le site, aucune preuve de sa présence n'a été découverte lors de nos prospections et nos campagnes de piégeages spécifiques réalisées en 2004. Quant au programme

d'introduction, il est très fortement improbable aux vues des milieux en présence, cette espèce supportant mal une salinité même moyenne.

Pour les fiches espèces :

- Les fiches ne traitent que **très peu les problématiques et menaces locales**, de même les généralités méditerranéennes ou nationales devraient être clairement explicités sous un titre clair et à part. Il existe une abondante bibliographie qui n'a pas été suffisamment prise en compte. Globalement, il n'est pas fait mention des dortoirs d'Ardeidae, ni de l'importance du site pour les stationnements d'oiseaux (dortoirs, remises, prédortoirs,...)

- Pour l'Aigrette garzette, dans les caractéristiques de l'habitat pour les sites, l'espèce utilise aussi et de manière importante pour se nourrir, toutes les zones humides périphériques à la lagune. Elle est présente toute l'année.

- Pour l'Echasse blanche, dans les mesures de gestion, des problèmes liés aux piétinements des colonies par le bétail n'ont jamais été relevés et cette activité est dans bien des cas la composante essentielle de la pérennité du milieu. Par contre ceux liés à la fréquentation des 4X4 et des motos cross l'ont été à de nombreuses reprises.

- Pour le Héron pourpré, nous confirmons l'intérêt des zones humides de Montescot (et du Mas Larrieu) mais aussi de la Têt dans l'unité fonctionnelle de cette espèce. Nous soulignerons aussi, comme vous le faites remarquer, que la fauche des phragmites est incompatible avec cette espèce (fiche action PHE19) en plus de ne présenter aucun intérêt pour la conservation de la roselière sur ce site (pas d'envahissement par les ligneux, pas d'atterrissement)

- Pour la fiche sur la Sterne caugek, l'espèce est une hivernante courante sur l'étang. Cette espèce ne demande pas de mesures spécifiques en terme de protection. Il serait peut être plus pertinent de faire une fiche sur la Chevêche d'Athéna ou, pour rester dans les espèces de l'annexe 1, de faire une fiche obligatoire pour le Butor étoilé.

- Pour la fiche sur la Sterne naine, nous tenons à souligner que nous n'avons pas le problème des goélands sur le site actuellement, le dérangement humain restant le principal problème.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,



Yves Aleman